

INITIATIVES



Patrick Courtois
Chargé de mission à la direction du
développement d'Allianz Courtage

Une plateforme universelle d'échanges est née

Finies les doubles saisies. Avec l'autorisation donnée par Bruxelles à la création de la société ABT, porteuse des participations de quatre assureurs dans Netproassur, les EDI entre courtiers et compagnies accèdent à une nouvelle dimension.

C'est maintenant officiel. La Commission européenne venant de donner son feu vert pour l'entrée à son capital de quatre compagnies d'assurance, dont Allianz, la société Netproassur, plateforme d'échanges de données informatisées (EDI), initiée par la Chambre syndicale des courtiers d'assurances (CSCA), se trouve désormais confortée dans son rôle d'outil de place pour le marché français du courtage IARD.

“
À la fin de l'année 2014, nous aurons équipé, sur le plan comptable, l'essentiel des courtiers qui travaillent avec Allianz.

Pour sa première année d'existence, la société ABT, porteuse des participations des quatre assureurs, sera présidée par Frédéric Grand, directeur d'Allianz Courtage. Une implication traduisant les ambitions d'Allianz pour la plateforme du courtage.

Étape par étape

« Le premier travail que nous allons mener dans les semaines à venir sera d'harmoniser les traitements via la plateforme de nos portefeuilles Allianz « historique » et Allianz « Eurocourtage ». Puis, dans un deuxième temps, d'y introduire de nouveaux services, par la mise à

disposition de nouveaux messages », annonce Patrick Courtois, chargé de mission à la direction du développement d'Allianz Courtage.

Cette offre supplémentaire concernera, par exemple, le message 502 relatif aux encaissements : « Quand un client a payé une prime à son courtier, le logiciel de celui-ci met en attente le fichier correspondant au reversement à effectuer auprès de la compagnie. Ensuite, la personne du cabinet de courtage habilitée à effectuer cette opération l'envoie d'un simple « clic » vers la plateforme qui contrôle alors sa conformité à la norme et vérifie également que son destinataire, à savoir la



Sans oublier en bonus la plaquette pour en savoir plus



compagnie d'assurance, l'attend bien dans cette même version. Si tel n'est pas le cas, la plateforme traduit automatiquement dans la version souhaitée, et le fichier est ensuite récupéré sur la plateforme par la compagnie afin qu'un automate affecte les cotisations police par police dans son propre système. Le contrat est alors réputé avoir été payé avec un différé assimilable à du temps réel. »

« Cette démarche correspond parfaitement à la stratégie d'Allianz d'automatiser l'ensemble de la chaîne de production, indique Patrick Courtois, et nous nous appliquerons à déployer largement ce message 502 tout au long du printemps 2014, au titre du portefeuille Allianz « historique », en y ajoutant systématiquement le message 504 afférent aux préavis de mises en demeure. »

« À ce jour, des tests concluants de traitement des messages 502 ont été réalisés avec deux des principaux éditeurs de logiciels pour courtiers, de même qu'avec certains grands courtiers. Nous pensons raisonnablement que le message 503 viendra compléter notre offre vers l'automne et c'est pourquoi, à la fin de l'année 2014, nous aurons équipé, sur le plan comptable, l'essentiel des courtiers qui travaillent avec Allianz », prévoit Patrick Courtois. Viendront ensuite les messages indemnisation qui représentent un potentiel très important en termes de flux.

Une très forte attente

Le faible coût d'adhésion à la plateforme pour les courtiers et les outils informatiques performants dont ils disposent permettent d'envisager très sereinement le développement de la plateforme pour les années à venir, et ce d'autant que l'attente des courtiers et des compagnies est très forte.

Dans ce contexte, la perspective attendue pour 2014 est un doublement des flux constatés en 2013.

Un atout de compétitivité

« L'automatisation apportée par la plateforme permet d'être plus performant dans la relation entre courtier et compagnie et, par voie de conséquence, avec le client final. De plus, la sécurisation qu'elle apporte aux échanges courtiers / compagnies est également une réponse aux exigences de Solvabilité 2 », conclut Patrick Courtois.

Au regard des défis du futur pour le marché du courtage, pour sa compétitivité et pour répondre aux évolutions réglementaires et législatives, le duo EDI / plateforme du courtage est incontestablement la réponse adaptée.

Objectifs

UNE JEUNE SOCIÉTÉ DÉJÀ BIEN AVANCÉE

Fondé en 2010 par la Chambre syndicale des courtiers d'assurances (CSCA), Netproassur va changer très prochainement de gouvernance pour la partager à parité avec quatre assureurs dont Allianz. La plateforme d'échanges de données informatisées (EDI) que gère la société est basée sur EDIcourtage, une norme créée en 1997 mais qui a, depuis, beaucoup évolué. « Le projet a mûri en 2009 lorsque l'éditeur de logiciels Axway, bien connu dans le monde de la finance, a été choisi comme partenaire pour construire la plateforme d'échanges », raconte Laurent Perret, recruté au début du mois de février 2014 comme directeur des opérations. Deux ans ont été alors nécessaires pour imaginer cette plateforme, laps de temps à l'issue duquel un certain nombre de tests ont été réalisés afin d'étoffer les messages EDI et garantir leur conformité avec la norme, leur sécurité et leur traçabilité. Et ce, pour répondre, par exemple, aux exigences de Solvabilité 2.

Le lancement officiel public de la plateforme a eu lieu en juin 2011 avec l'ouverture d'un premier chantier : « connecter chaque partenaire et faire fonctionner les messages 500, c'est-à-dire les émissions de termes », indique Laurent Perret. D'autres chantiers ont été ouverts depuis. Si bien qu'aujourd'hui 14 messages de données sont quasiment disponibles. Ils concernent d'abord les émissions de termes de la compagnie vers les courtiers (messages 500), les règlements des primes des courtiers vers les compagnies (messages 502), les versements des commissions des compagnies aux courtiers (messages 503) qui, eux, seront mis en production à la fin de l'année 2014 et, enfin, les préavis de mise en demeure des compagnies vers les courtiers (messages 504). En outre,

«
Aujourd'hui,
120 cabinets
de courtage
ont adhéré à
la plateforme.



Laurent Perret
Directeur des opérations de Netproassur

toujours avec l'idée de remplacer les bordereaux papier et d'éviter les doubles saisies à la fois dans le système du courtier et dans celui de la compagnie, d'autres messages concernent la production d'affaires nouvelles en auto, la MRH, la GAV, la MR professionnels, la MR immeubles et la gestion des sinistres.

« Aujourd'hui, 120 cabinets de courtage parmi lesquels les trois-quarts des plus grands mais également une cinquantaine de moyens et même ceux qui ne comptent que 1 à 4 personnes, ont adhéré à la plateforme. Mais notre objectif est d'atteindre le chiffre de 200 à la fin de l'année », annonce Laurent Perret. Un objectif raisonnable quand on connaît la tarification annuelle qui, en fonction du chiffre d'affaires, varie de 300 à 15 000 euros hors taxes par an, avec un droit d'entrée 1,5 fois plus élevé si le cabinet n'est pas adhérent à la CSCA.